



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante quatre vingt treize, le 06 septembre à 20H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M<sup>r</sup> Olivier HERRY / Maire.

## OBJET :

Etablissement d'un document  
cadastral d'arpentage, pour  
régularisation d'emprises du  
chemin rural de Kermorvan

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01.09.93

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. André ECORCHARD. Yves CORRE. Jean MENEZ.  
L. DORVAL. M. REEB.

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tracé du chemin rural de Kermorvan (voie reliant la CD 36 au village de Kermorvan) établit par la direction départementale de l'agriculture en 1963, et afin de régulariser la situation, autorise le Maire :

- a dresser des documents d'arpentage par le cabinet JAVRE de Morlaix
- a établir les actes de cession par Maître Ropert, Notaire à Pleyben.

Fait à Brénnilis les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY

